



Compte rendu de la CAPD du 12 mai 2016

1^{ère} phase du mouvement

La CAPD s'est réunie ce jeudi 12 mai avec à l'ordre du jour :

- La première phase du mouvement ;
- Les demandes de temps partiel ;
- Les congés de formation professionnelle.

Mouvement 1^{ère} phase

Comme les autres années, le SNUipp-FSU 84 ne publie pas les affectations nominatives mais propose aux collègues de consulter [les barèmes minimum pour chaque poste obtenu](#).
Attention : les barèmes bonifiés ont été masqués par des étoiles.

Nous avons informé dès notre sortie de la commission tous les collègues dont nous avons les contacts : n'hésitez pas à nous les communiquer si vous n'avez rien reçu !

Quelques chiffres :

2015	2016	
997	941	collègues ont participé au mouvement
423	292 (hors postes à profil)	ont obtenu un de leurs vœux soit un taux de satisfaction de (42% en 2015, seulement 31% cette année)
311	308	sont maintenus sur leur poste. (31% en 2015 et 33% cette année)
262	348	restent sans affectation à l'issue de cette première phase. (26% en 2015, 37% cette année)
19	43	postes sont bloqués pour les PES et n'ont donc pas été donnés au mouvement. (2% en 2015 et 4,5% cette année).

Grâce à l'intervention du SNUipp-FSU 84, certaines situations ont évolué, notamment celle de l'école Jouve à Carpentras. Suite à nos nombreuses interventions, le Directeur Académique a fini par décider l'ouverture, ce qui a permis la nomination en chaîne de 7 collègues, non prévue dans le projet initial.

Le SNUipp-FSU 84 a travaillé toute la semaine à vérifier les vœux des collègues. Cela a permis aux élus de signaler des modifications dans la vacance des postes ainsi que d'ultimes modifications de barèmes et de vérifier les chaînes correspondantes avant la CAPD.

Cependant, une candidature retenue sur un poste ULIS et la prise en compte de vœux bloqués à tort par l'administration va entraîner 2 chaînes dont nous aurons confirmation dans la journée et qui modifieront le projet à la marge.

La situation des participants ayant bénéficié d'une bonification Handicap mais n'ayant pas obtenu de poste sera étudiée avec attention en 2^{ème} phase. Un poste bloqué a été libéré pour permettre l'affectation du seul enseignant victime de carte scolaire qui restait sans affectation dans le 1^{er} projet.

43 postes ont été réservés pour permettre l'installation d'une partie des 115 stagiaires à mi-temps de l'année prochaine. Cela a pour conséquence de bloquer lourdement le mouvement avec seulement 31% des collègues qui obtiennent une affectation, contre 42% l'année dernière. La proposition de changer les modalités d'organisation du stage des PES afin qu'ils ne soient plus affectés sur des supports de mi-temps, peu nombreux, a été balayée comme toujours par l'administration grâce à son argument joker : « Nous n'avons pas la main : le cadre de la formation est académique ». Nous interviendrons donc à ce niveau pour demander des modifications.

Le mouvement des titulaires départementaux aura lieu du 03 au 05 juin.

Pour les collègues restés sans affectation, la saisie des vœux pour la seconde phase se déroulera du 21 au 23 juin. Le SNUipp propose pour les stagiaires une journée de stage à l'ESPE le 23 juin sur les carrières et la 2^{ème} phase du mouvement. Une permanence sera assurée au local le mercredi 22 juin après-midi en plus de nos permanences habituelles toute la semaine.

N'hésitez pas à nous transmettre la liste de vos vœux via le e-mouvement pour un meilleur suivi.

Postes à profil :

*Le SNUipp-FSU rappelle son opposition au profilage des postes
et demande leur affectation au barème.*

Aucun candidat ne s'est manifesté pour les postes suivants :

- Centre Educatif Fermé
- Le poste de chargé de mission TICE ASH
- ULIS Raspail
- Classe relais

La CAPD a eu lecture de tous les avis des commissions concernant les différentes candidatures.

Nous invitons tous les collègues concernés à nous contacter pour connaître la teneur de l'avis les concernant.

La durée d'installation sur les postes à profil relevant d'une mission (dispositifs « plus de maîtres que de classe » et « scolarisation des - de 3 ans ») a été abordée. Le SNUipp-FSU a demandé à ce que les postes des « - de 3 ans » soient pérennisés car ils constituent une classe à part entière et leurs effectifs sont bien présents chaque année.

L'administration a indiqué qu'une harmonisation académique était en cours et qu'une procédure serait connue avant la fin de l'année scolaire pour ces postes ainsi que pour ceux des maîtres supplémentaires qui conduirait à une affectation définitive ou au maintien du statut de mission avec une rotation des collègues les occupant.

Postes en ULIS collège :

Une commission s'est tenue le 3 mai et a reçu les candidats pour les postes vacants. Les collègues en poste cette année à titre provisoire sont maintenus sur leur poste pour 2016-2017. Un appel à candidature pour le poste ULIS du collège Giono à Orange sera lancé prochainement.

Postes à profil restés vacants :

A l'issue de la première phase, 9 postes sont vacants :

- ULIS collège Giono Orange
- Les postes de référent de Cavaillon et & auprès de l'IEN ASH (CDOEA)
- Les classes relais des collèges Brunet à Avignon et Raspail à Carpentras
- Conseiller pédagogique généraliste de la circonscription d'Apt
- Conseiller pédagogique généraliste de la circonscription de Cavaillon
- Poste au centre éducatif fermé d'Avignon
- Poste de chargé de mission TICE ASH

Ces postes feront l'objet d'un second appel à candidature pour la 2^{ème} phase.

Nous publierons prochainement la liste des autres postes restés vacants à l'issue de cette première phase.

Temps partiels

2015	2016	
Non traité	365	demandes de temps partiel 120 à 50% et 245 à 75%
32	36	demandes de mi-temps annualisé à 50% Dont : <ul style="list-style-type: none">- 23 Pour la période 1- 13 Pour la période 2
12	7	demandes de mi-temps annualisé à 80%

L'instruction des demandes de temps partiels n'a pas commencé, nous a annoncé la secrétaire générale!!! Elle aura lieu dès la semaine prochaine et les situations posant problème seront traitées au cas par cas. Contactez-nous en cas de problème.

Demandes d'Inéat et d'Exéat

43 demandes d'ineat et 21 demandes d'exeat ont été reçus par l'administration à ce jour. Leur instruction n'a pas commencé mais l'administration annonce vouloir tirer les leçons de l'année dernière. Malgré nos alertes, la direction académique a attendu le mois de septembre pour accepter les inéats des collègues... que leur département ont refusé de laisser partir !

La secrétaire générale annonce que des entrées se feront, sans en préciser le nombre, et que les premières décisions seront prises à la fin du mois de mai.

Les exeats ne sont pas automatiquement acceptés. Transmettez-nous votre dossier pour que nous puissions suivre votre demande.

Départs en congé de formation professionnelle

Le département propose seulement 50 mois de congés de formation professionnelle, ce qui est le minimum légal et bien maigre pour un département comme le Vaucluse. Cela conduit à la situation suivante : il fallait cette année avoir renouvelé sa demande 6 à 7 années pour pouvoir être choisi !

Sur les 80 candidats, 5 ont été retenus et 5 sont placés sur liste complémentaire. Nous avons informé tous les collègues dont nous avons les contacts et invitons les candidats à nous contacter pour plus de détail sur leur situation.